

à nier. Il s'agit donc d'obtenir des améliorations notables tant sur le plan matériel que sur le plan des charges de travail. En la matière, l'urgence est de permettre aux inspecteurs et aux inspectrices d'organiser leur travail, dans la logique des politiques académiques arrêtées et de leurs déclinaisons départementales mais hors des pressions quotidiennes, des urgences décrétées sans lien avec les priorités académiques, des revirements de dernière minute et des injonctions qui prétendent imposer une modalité unique d'exécution.

### ***Davantage reconnaître l'expertise***

Il faut que la définition même des missions affirme leur nature experte et notre légitime contribution à la construction des politiques académiques et de leurs déclinaisons départementales pour que cessent les actuelles évolutions vers une part croissante d'exécution de tâches décidées sans prise en compte de nos avis d'experts.

### ***La pédagogie au cœur du métier...***

Cette réforme doit recentrer les missions sur le cœur de métier : accompagner les enseignantes et les enseignants pour la réussite des élèves. La perte de sens du métier a des conséquences croissantes tant sur l'inutilité de bien des tâches prescrites qu'en terme de risques psychosociaux. La définition de nos missions doit garantir que l'essentiel de notre travail soit lié à l'accompagnement pédagogique et ce, dans l'ensemble de ses dimensions évaluatives et formatives.

### ***Contre un corps unique de l'encadrement***

Le SNPI-FSU a toujours été opposé à l'existence d'un corps unique de l'encadrement réunissant les corps d'inspection et de direction. En 2013, des rumeurs s'étaient faites insistantes sur l'intérêt que porterait le ministère Peillon à la fusion des corps de personnels de direction et d'inspection en un seul corps d'encadrement. Le SNPI et la FSU avaient exprimé une opposition absolue à ce projet et le

ministre avait immédiatement assuré qu'il ne mettrait pas en œuvre ce corps unique. Ce qui semblait plutôt logique pour un ministre qui venait d'abroger la circulaire Chatel créant la confusion entre les rôles des personnels de direction et les personnels d'inspection en matière d'évaluation.

On voit mal en effet que puissent être définies dans un cadre unique des missions qui restent fondamentalement différentes. Sauf à vouloir renforcer une conception néo-managériale de l'encadrement qui nie la réalité des compétences professionnelles spécifiques pour lui substituer des compétences construites sur le modèle du chef d'entreprise.

Refuser le grand corps d'encadrement ne peut évidemment être confondu ni avec le refus d'une coopération étroite dans l'exercice des missions respectives d'inspection et de direction, ni avec le développement, notamment par la formation, de compétences communes. Nous œuvrons aux mêmes finalités et cela suppose des convergences d'action mais elles ne peuvent, ni ne doivent dénier l'exercice de métiers qui restent très différents.

Quant à l'argument de la mobilité, il faut rappeler qu'elle reste possible aujourd'hui mais qu'elle doit être facilitée pour des collègues qui en auraient le souhait. Mais, dans un contexte de corps unifié de l'encadrement, le fort déséquilibre des effectifs entre les corps de direction et d'inspection (environ 1 inspecteur pour 4 chefs d'établissement) entraînerait un déséquilibre défavorable pour les inspecteurs.

### ***Emplois fonctionnels ?***

Enfin, cette réforme statutaire ne doit pas conduire au développement des emplois fonctionnels. Parées de quelques atours indemnitaires, les conditions de leur renouvellement sont incompatibles avec l'indépendance qui devrait présider à des fonctions d'expertise et de conseil.